

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
Secrétariat général / Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Pôle recrutement et parcours professionnels

**Procès-verbal concernant le retrait de la délibération d'admission du concours interne de chef(fe) de travaux, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », session 2014**

**Lieu :** ministère de la culture et de la communication, site des Bons-Enfants

Il est apparu que les modalités d'organisation de l'épreuve pratique orale d'admission du concours interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », session 2014, ont entraîné une rupture d'égalité entre les candidats.

Le nombre de sujets préparés était inférieur au nombre de candidats auditionnés. 5 sujets différents ont été élaborés et soumis par roulement aux 14 candidats. Par ailleurs, cette épreuve s'est déroulée sur 7 jours. Ce roulement a donc conduit à proposer le ou les même(s) sujet(s) aux candidats durant toute la durée des oraux.

Eu égard aux modalités de déroulement des épreuves, les candidats ont été amenés à concourir sur des sujets identiques entraînant une rupture d'égalité entre eux.

En conséquence, le jury prend la décision de retirer sa délibération d'admission en date du 12 mai 2015.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2015

Présidente du jury

Marie-Adélaïde NIELEN